

**7^e congrès triennal
du SEPB-Québec
2024**

U MAIN

**CAHIER DES RÉOLUTIONS
SOUMISES PAR LES
SECTIONS LOCALES**



LISTE DES RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION N° 1

Résolution relative à la retraite

RÉSOLUTION N° 2

Résolution sur la défense du droit à l'avortement et la montée du conservatisme au Canada

RÉSOLUTION N° 3

Résolution sur la défense du droit à l'avortement et la montée du conservatisme au Canada

RÉSOLUTION N° 4

Covoiturage

RÉSOLUTION N° 5

Résolution pour le covoiturage

RÉSOLUTION N° 6

Journée de sensibilisation et de formation sur la santé mentale

RÉSOLUTION N° 7

Résolution pour une journée de sensibilisation et de formation sur la santé mentale

RÉSOLUTION N° 8

Résolution pour favoriser les entreprises syndiquées chez nous

RÉSOLUTION N° 9

Résolution pour favoriser la dignité des femmes en préménopause et en ménopause

RÉSOLUTION N° 10

Engagement environnemental

RÉSOLUTION N° 11

Politique approvisionnement responsable

RÉSOLUTION N° 12

Création d'un comité permanent anglophone

RESOLUTION N° 12-A

Creation of an Anglophone Standing Committee

RÉSOLUTION N° 13

Compensation carbone

RÉSOLUTION N° 14

Transport collectif

RÉSOLUTION N° 15

Résolution pour la défense des droits des travailleurs face aux politiques du Parti conservateur du Canada

RÉSOLUTION N° 16

Résolution pour la défense des droits des travailleurs face aux politiques du Parti conservateur du Canada

RÉSOLUTION N° 17

Résolution sur la participation des jeunes travailleuses et travailleurs aux activités et événements du SEPB-QC

RÉSOLUTION N° 18

Résolution sur la participation des jeunes travailleuses et travailleurs aux activités et événements du SEPB-QC

RÉSOLUTION N° 19

Résolution sur la lecture de l'énoncé d'équité

RÉSOLUTION N° 20

Résolution pour un poste de conseiller permanent à l'équité salariale à la FTQ

RÉSOLUTION N° 1

Résolution relative à la retraite

- ATTENDU QUE** le SEPB-Québec représente des milliers de travailleurs-euses qui seront un jour ou l'autre touchés personnellement lorsqu'ils prendront leur retraite;
- ATTENDU QUE** l'on ne pourra pas compter exclusivement sur les programmes publics de nos gouvernements pour s'assurer d'avoir une retraite décente;
- ATTENDU QUE** les années 2022-2024 ont été marquées par une augmentation de l'inflation, de la volatilité des marchés financiers, d'une incertitude vis-à-vis une possible récession et sans parler d'une augmentation marquée des tensions géopolitiques dans le monde, des enjeux sociaux et du réchauffement climatique;
- ATTENDU QU'** être mobilisé, renseigné et formé sur les enjeux touchant la retraite nous permet de mieux agir dans l'intérêt des membres;
- ATTENDU QUE** le SEPB-Québec représente un milieu de travail à 75 % féminin, où plusieurs des membres ont des conditions de travail souvent précaire et n'ont pas tous la chance d'avoir accès à des régimes de retraite à prestations déterminées;

QU'IL SOIT RÉSOLU

- Que le SEPB-Québec continue à revendiquer auprès de la FTQ pour qu'elle prenne action auprès des gouvernements afin que tous les travailleur-euses aient droit à une retraite décente;
- Que le SEPB-Québec mette en place un comité retraite au même titre que les comités permanents existants du SEPB-Québec;
- Que le SEPB-Québec travaille à mettre sur pied un programme régulier de formation syndicale sur la retraite pour informer et sensibiliser ses membres et les dirigeants syndicaux;

ET QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU

- Que le SEPB-Québec invite les membres et leurs sections locales à se pencher sur la problématique de l'individualisation des régimes de retraite afin de stimuler la réflexion sur les bénéfices de la mutualisation.

Résolution soumise par les sections locales 463 et 578.

RÉSOLUTION N° 2

Résolution sur la défense du droit à l'avortement et la montée du conservatisme au Canada

CONSIDÉRANT la montée du conservatisme politique, au Canada comme ailleurs, et le fait que plusieurs États américains ont récemment adopté des lois restreignant ou interdisant l'accès à l'avortement, notamment après la révocation de l'arrêt *Roe v. Wade*;

CONSIDÉRANT l'ascension du Parti conservateur du Canada sous la direction de Pierre Poilievre, et la présence parmi ses députés d'élus pro-vie, tels que Jeremy Patzer, qui a participé à des événements organisés par des églises créationnistes et antiavortement aux États-Unis;

CONSIDÉRANT les déclarations publiques de Pierre Poilievre, qui a affirmé que, s'il devenait premier ministre, il permettrait à ses députés de voter librement sur des questions liées à l'avortement, ouvrant ainsi la porte à des tentatives de restreindre les droits reproductifs des femmes au Canada;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB-Québec réaffirme haut et fort son engagement en faveur du droit de choisir, et défende sa position contre toute initiative visant à restreindre ou à remettre en question ce droit au Canada;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB-Québec organise une journée de réflexion dédiée à l'éducation sur les droits reproductifs, les enjeux liés à l'avortement, et les menaces potentielles à ces droits au Canada et ailleurs, afin de sensibiliser ses membres et de mobiliser une défense collective des droits des femmes.

Résolution soumise par les sections locales 463, 574, 578 et 579.

RÉSOLUTION N° 3

Résolution sur la défense du droit à l'avortement et la montée du conservatisme au Canada

CONSIDÉRANT la montée du conservatisme politique, au Canada comme ailleurs, et le fait que plusieurs États américains ont récemment adopté des lois restreignant ou interdisant l'accès à l'avortement, notamment après la révocation de l'arrêt Roe v. Wade;

CONSIDÉRANT l'ascension du Parti conservateur du Canada sous la direction de Pierre Poilievre, et la présence parmi ses députés d'élus pro-vie, tels que Jeremy Patzer, qui a participé à des événements organisés par des églises créationnistes et antiavortement aux États-Unis;

CONSIDÉRANT les déclarations publiques de Pierre Poilievre, qui a affirmé que, s'il devenait premier ministre, il permettrait à ses députés de voter librement sur des questions liées à l'avortement, ouvrant ainsi la porte à des tentatives de restreindre les droits reproductifs des femmes au Canada;

CONSIDÉRANT que le droit à l'avortement est un droit fondamental qui garantit aux femmes la maîtrise de leur propre corps et de leur santé reproductive, et que ce droit doit être défendu contre toute tentative de recul;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB-Québec réaffirme haut et fort son engagement en faveur du droit de choisir, et défende sa position contre toute initiative visant à restreindre ou à remettre en question ce droit au Canada;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB-Québec organise une journée de réflexion dédiée à l'éducation sur les droits reproductifs, les enjeux liés à l'avortement, et les menaces potentielles à ces droits au Canada et ailleurs, afin de sensibiliser ses membres et de mobiliser une défense collective des droits des femmes.

Résolution soumise par les sections locales 575 et 610.

RÉSOLUTION N° 4

Covoiturage

ATTENDU Que le SEPB Québec s'est engagé à réduire le plus possible son empreinte écologique lors de son dernier congrès;

ATTENDU Que le transport représente une source importante des émissions de carbone dans les activités du SEPB Québec;

IL EST PROPOSÉ QUE

- Le SEPB Québec encourage ses membres à choisir des modes de transport à faible émission lorsqu'ils participent aux activités syndicales, tels les transports actifs, les transports collectifs ou véhicules à zéro ou faible émission de GES;
- Le SEPB Québec mette une plateforme de covoiturage à la disposition des membres et de son personnel, qu'il en fasse la promotion et qu'il l'administre, et ce pour toutes les activités syndicales organisées et/ou gérées par le SEPB Québec, nécessitant le déplacement de ses membres et/ou de son personnel à plus de 50 km de leur lieu de travail habituel;
- Le SEPB Québec incite la FTQ à faire de même pour les activités qu'elle organise.

Résolution soumise par les sections locales 463, 578 et 610.

RÉSOLUTION N° 5

Résolution pour le covoiturage

- ATTENDU** que le SEPB-QC s'est engagé à réduire le plus possible son empreinte écologique lors de son dernier congrès;
- ATTENDU** que le transport représente une source importante des émissions de carbone dans les activités du SEPB-QC;
- ATTENDU** que le SEPB-QC assure un leadership bienveillant en matière environnementale parmi les affiliés de la FTQ;

IL EST PROPOSÉ QUE

- Le SEPB-QC encourage ses membres à choisir des modes de transport à faible émission lorsqu'ils participent aux activités syndicales, tels les transports actifs, les transports collectifs ou véhicules à zéro ou faible émission de GES;
- Le SEPB-QC mette une plateforme de covoiturage à la disposition des membres et de son personnel, qu'il en fasse la promotion et qu'il l'administre, et ce pour toutes les activités syndicales organisées et/ou gérées par le SEPB-QC, nécessitant le déplacement de ses membres et/ou de son personnel à plus de 50 km de leur lieu de travail habituel;
- Le SEPB-QC incite la FTQ à faire de même pour les activités qu'elle organise.

Résolution soumise par la section locale 579.

RÉSOLUTION N° 6

Journée de sensibilisation et de formation sur la santé mentale

- CONSIDÉRANT** que la santé mentale est un droit fondamental selon l'Organisation mondiale de la santé;
- CONSIDÉRANT** que la santé mentale est un enjeu fondamental pour le Bien-être de tous les citoyens du Québec;
- CONSIDÉRANT** que la pandémie de la Covid-19 a contribué de façon significative aux problèmes de santé mentale, entre autres, dépression, isolement, trouble psychologique;
- CONSIDÉRANT** le taux élevé d'absentéisme relié à la santé mentale et à la détresse psychologique;
- CONSIDÉRANT** que l'accès aux services de santé mentale n'est pas équitable dans la société;
- CONSIDÉRANT** le manque de connaissance sur le sujet et la peur de s'autodéclarer pour éviter des préjugés;
- CONSIDÉRANT** la volonté de maintenir des milieux de travail sains et sécuritaires pour eux;

II EST RÉSOLU

- Que le SEPB-Québec réitère que les soins en matière de santé mentale et de dépendances soient traités sur le même pied d'égalité que la santé physique;

II EST RÉSOLU

- Que le SEPB-Québec organise une journée de sensibilisation avec la participation du conseil régional de la FTQ métropolitain sur la prévention, les accès à l'aide thérapeutique, plan de traitement, suivi post-thérapeutique en lien avec la santé mentale;

II EST RÉSOLU

- Que le SEPB-Québec investisse dans ses communications, campagnes de sensibilisation, sessions de formation, publicités, journaux, médias sociaux, etc.; afin de démontrer qu'il se soucie du bien-être de ses membres en prônant un milieu de travail où le soutien à la santé mentale est normalisé.

Résolution soumise par les sections locales 463 et 575.

RÉSOLUTION N° 7

Résolution pour une journée de sensibilisation et de formation sur la santé mentale

- CONSIDÉRANT** que la santé mentale est un enjeu fondamental pour le Bien-être de tous les citoyens du Québec;
- CONSIDÉRANT** que la pandémie de la Covid-19 a contribué de façon significative aux problèmes de santé mentale, entre autres, dépression, isolement, trouble psychologique;
- CONSIDÉRANT** le taux élevé d'absentéisme relié à la santé mentale et à la détresse psychologique;
- CONSIDÉRANT** que l'accès aux services de santé mentale n'est pas équitable dans la société;
- CONSIDÉRANT** le manque de connaissance sur le sujet et la peur de s'autodéclarer pour éviter des préjugés;
- CONSIDÉRANT** la volonté de maintenir des milieux de travail sains et sécuritaires pour eux;
- CONSIDÉRANT** que la santé mentale est un droit fondamental selon l'Organisation mondiale de la santé;

II EST RÉSOLU

- Que le SEPB-Québec réitère que les soins en matière de santé mentale et de dépendances soient traités sur le même pied d'égalité que la santé physique;

II EST RÉSOLU

- Que le SEPB-Québec organise une journée de sensibilisation avec la participation du conseil régional de la FTQ métropolitain sur la prévention, les accès à l'aide thérapeutique, plan de traitement, suivi post-thérapeutique en lien avec la santé mentale;

II EST RÉSOLU

- Que le SEPB-Québec investisse dans ses communications, campagnes de sensibilisation, sessions de formation, publicités, journaux, médias sociaux, etc.; afin de démontrer qu'il se soucie du bien-être de ses membres en prônant un milieu de travail où le soutien à la santé mentale est normalisé.

Résolution soumise par la section locale 579.

RÉSOLUTION N° 8

Résolution pour favoriser les entreprises syndiquées chez nous

- CONSIDÉRANT** que les entreprises syndiquées respectent généralement des normes élevées en matière de condition de travail, de salaires équitables et de sécurité pour les travailleuses et les travailleurs;
- CONSIDÉRANT** que les entreprises syndiquées contribuent à la stabilité économique offrant des emplois de qualité et en favorisant la protection des droits des travailleuses et des travailleurs;
- CONSIDÉRANT** que le soutien aux entreprises syndiquées participe à une économie plus juste et équitable;
- CONSIDÉRANT** que le SEPB-Québec syndique une panoplie de travailleuses et de travailleurs dans des milieux différents, notamment des entreprises qui offrent des services qui sont utilisés par le Syndicat, dans le milieu du marketing et de la vente de produits de bureau, mais sans s'y limiter;

QU'IL SOIT RÉSOLU

- que le SEPB-Québec priorise d'abord les entreprises dont les membres sont syndiqués dans ses rangs lors de ses ententes de service ou lors de ses achats, dans la mesure du possible, afin d'encourager le travail de nos membres;

QU'IL SOIT RÉSOLU

- que si aucune entreprise syndiquée au SEPB-Québec n'offre un service demandé, que le SEPB-Québec encourage la sélection d'une autre entreprise syndiquée afin de promouvoir l'importance des syndicats, le renforcement des conditions de travail et la protection des travailleuses et des travailleurs.

Résolution soumise par les sections locales 574 et 610.

RÉSOLUTION N° 9

Résolution pour favoriser la dignité des femmes en préménopause et en ménopause

CONSIDÉRANT que la santé et la dignité des femmes en préménopause et en ménopause sont un enjeu pour toutes les femmes. Sachant qu'il y aura une augmentation de 27% du nombre de femmes de 45 à 55 ans dans les 15 prochaines années dans nos milieux de travail;

CONSIDÉRANT que les milieux de travail ne sont pas adaptés et ne favorisent pas le bien-être des femmes et qu'il y a des impacts sur la santé et les absences au travail des femmes qui sont en préménopause et en ménopause;

CONSIDÉRANT que le SEPB-Québec a un rôle à jouer sur la prise de conscience de l'impact réel de ces enjeux sur toutes les femmes en termes de coût, de stigmatisation et d'accommodements;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB- Québec organise une journée de réflexion sur la préménopause et la ménopause et ses impacts sur les femmes en milieu de travail;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB- Québec incite ses sections locales à intégrer des clauses de convention collective permettant des accommodements pour les femmes en préménopause et en ménopause;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB- Québec produise un guide pour tous les membres afin de les sensibiliser sur la question et devienne un acteur de changement.

Résolution soumise par les sections locales 574, 575, 578 et 610.

RÉSOLUTION N° 10

Engagement environnemental

ATTENDU Que le SEPB-Québec milite déjà en faveur d'une transition juste;

ATTENDU Que le SEPB-Québec est engagé dans différents mouvements afin de contrer les bouleversements climatiques;

ATTENDU Que l'impact projeté des bouleversements climatiques sur la qualité de vie des membres et de la population en général, est important et que nous avons tous un rôle à jouer pour les atténuer;

IL EST PROPOSÉ QUE

- le SEPB-Québec poursuive ses efforts afin de réduire le plus possible son empreinte écologique d'ici le prochain congrès;
- le SEPB-Québec incite ses sections locales à mettre en place un plan visant à poursuivre le même objectif;
- le prochain congrès du SEPB-Québec tende vers le zéro déchet et intègre des notions d'événements écoresponsables en s'inspirant de la norme sur la gestion responsable d'événements (BNQ 9700-253) et des bonnes pratiques de gestion responsable d'événements.

Résolution soumise par les sections locales 575, 578, 579 et 610.

RÉSOLUTION N° 11

Politique approvisionnement responsable

IL EST ATTENDU QUE Selon le Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO), une politique d'approvisionnement responsable (PAR) est une politique qui intègre, au-delà des aspects économiques traditionnels tels que le coût, la qualité, les délais de livraison et la disponibilité de la technologie, les facteurs sociaux, environnementaux et ceux liés à la gouvernance;

IL EST ATTENDU QUE Selon l'Association Québécoise des Organismes de Coopération Internationale, une PAR est l'un des outils de base dans le domaine de la responsabilité sociale des organisations (RSO) qui se développe de façon importante ces dernières années;

IL EST ATTENDU QUE Que le SEPB-Québec assure un leadership bienveillant en matière environnementale parmi les affiliés de la FTQ;

IL EST PROPOSÉ QUE

- Le SEPB-Québec s'engage à se doter d'une politique d'approvisionnement responsable de biens et services (hébergement, transport, service traiteur, etc.);

IL EST DE ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE

- Le SEPB-Québec s'engage à se doter d'une politique d'investissement responsable en prenant en compte des critères *ESG* (environnementaux, sociaux et de gouvernance) en plus des critères financiers habituels;

IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE

- Le SEPB-Québec s'engage à se doter d'une politique de réduction des déchets et tende vers le zéro déchet en prenant en compte l'approche des 5 R, soit Refuser, Réduire (la consommation de biens), Réutiliser/Réparer, Recycler et Retour à la terre (composter).

Résolution soumise par les sections locales 575, 578, 579 et 610.

RÉSOLUTION N° 12

Création d'un comité permanent anglophone

- CONSIDÉRANT** que le SEPB-Québec a des membres anglais;
- CONSIDÉRANT** que le SEPB-Québec vise à mieux répondre aux besoins de ces membres en améliorant les services offerts;
- CONSIDÉRANT** que le SEPB-Québec a la responsabilité d'assurer l'inclusion au sein de leur organisation;

IL EST RÉSOLU

- Qu'un comité soit créé dès 2025 afin de discuter des enjeux des :
 - services offerts aux membres en anglais;
 - formations offertes aux personnes représentantes syndicales et aux membres en anglais;
 - communications et documentations envoyées aux membres en anglais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

- Que le comité développe des moyens pour mettre en place afin de favoriser l'inclusion des membres;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU

- Que le comité présente des recommandations au SEPB-Québec quant aux membres;
- Que le comité présente des recommandations au comité exécutif du SEPB-Québec concernant ses services aux membres.

Résolution soumise par les sections locales 576 et 577. (version originale)

RESOLUTION N° 12-A

Creation of an Anglophone Standing Committee

WHEREAS SEPB-Québec has English members;

WHEREAS SEPB-Québec aims to better respond to the needs of these members by improving the services it provides;

WHEREAS SEPB-Québec has a responsibility to ensure inclusion within its organization;

BE IT RESOLVED

- That a Standing Committee be created as of 2025 to discuss the issues of:
 - services offered to members in English;
 - training offered to union representatives and members in English;
 - communications and documentation sent to members in English;

BE IT ALSO RESOLVED

- That the Committee develops means to be put in place to improve inclusion of members;

BE IT FINALLY RESOLVED

- That the Committee presents recommendations to the Executive Board of SEPB-Québec regarding its services to members.

Resolution submitted by Locals 576 and 577. (original version)

RÉSOLUTION N° 13

Compensation carbone

- ATTENDU** Que le SEPB Québec s'est engagé à réduire le plus possible son empreinte écologique lors de son dernier congrès;
- ATTENDU** Que le comité environnement du SEPB Québec a pour principal mandat de sensibiliser les membres du SEPB-Québec aux causes environnementales par des actions concrètes liées à l'environnement et d'examiner des façons d'améliorer le bilan environnemental des milieux de travail de ses membres;
- ATTENDU** Que le comité environnement a eu le mandat de faire le Bilan environnemental du SEPB Québec;
- ATTENDU** Que pour tendre vers la carboneutralité, en plus d'actions concrètes de réduction des émissions de GES, une stratégie de compensation des émissions devrait être mise en place par le SEPB Québec;

IL EST PROPOSÉ QUE

- Le SEPB Québec mandate officiellement le comité environnement pour produire le Bilan environnemental du SEPB Québec annuellement et s'engage à lui fournir les informations disponibles et pertinentes pour produire un rapport précis, crédible et transparent;
- Le SEPB alloue une banque de quarante (40) heures annuellement pour rémunérer deux (2) représentants du comité pour effectuer le bilan;
- Le SEPB Québec compense la totalité, ou une partie, de leurs émissions de GES, chaque année, en mandatant le comité environnement d'organiser des activités de compensation carbone, avec des retombées directes en termes de réduction nette de son empreinte carbone, auxquelles ses membres seraient conviés à participer.

Résolution soumise par les sections locales 578 et 610.

RÉSOLUTION N° 14

Transport collectif

- ATTENDU** le SEPB-Québec s'est positionné à son congrès de 2021 en faveur d'un financement adéquat du maintien des actifs et de l'exploitation des services de transport collectif de la part des trois paliers de gouvernement, via des sources dédiées, permanentes, prévisibles et indexées;
- ATTENDU** le Forum national sur le financement du transport collectif et public organisé par la FTQ en juin 2024 a permis d'élargir le consensus de la société civile québécoise en faveur d'un meilleur financement du transport collectif;
- ATTENDU** le gouvernement du Québec détourne l'attention des vrais enjeux en proposant la création d'une nouvelle agence, tout en réclamant des coupures au sein des sociétés de transport, plutôt que de financer ces dernières adéquatement;
- ATTENDU** le gouvernement du Canada ne s'est toujours pas engagé à contribuer au financement de l'exploitation des réseaux de transport collectif;
- ATTENDU** les coupures de postes, la réduction des services et la fermeture récente de la station de métro Saint-Michel sont les conséquences directes du sous-financement que subissent les sociétés de transport en commun au Québec.

IL EST RÉSOLU

- Que le SEPB-Québec revendique activement que les gouvernements augmentent de manière importante le financement public des sociétés de transport en commun;
- Que le SEPB-Québec encourage la FTQ à user de son leadership pour maintenir active la coalition formée à l'occasion du Forum national sur le financement du transport collectif et public de juin 2024 et l'incite à organiser d'autres actions d'envergure sur ce thème.

Résolution soumise par les sections locales 578, 579 et 610.

RÉSOLUTION N° 15

Résolution pour la défense des droits des travailleurs face aux politiques du Parti conservateur du Canada

CONSIDÉRANT QUE le Parti conservateur du Canada, dirigé par Pierre Poilievre, a proposé et voté en assemblée du parti, une résolution en faveur d'une loi « droit au travail » qui permettrait l'affaiblissement des syndicats en permettant aux employés de profiter des avantages des conventions collectives sans être obligés de payer des cotisations;

CONSIDÉRANT QUE ces lois, déjà en vigueur dans plusieurs États américains, ont entraîné une baisse des salaires catastrophique, une perte de la stabilité de l'emploi et des conditions de travail;

CONSIDÉRANT QUE Poilievre et son parti ont appuyé des lois comme le projet de loi C-377, qui imposaient des obstacles supplémentaires à la syndicalisation rendant plus difficile la défense des droits des travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE ces politiques favorisent les grandes entreprises au détriment des travailleurs, en affaiblissant leur pouvoir de négociation tout en attaquant le droit fondamental d'association des travailleuses et des travailleurs;

IL EST RÉSOLU QUE

- le SEPB-Québec condamne fermement toutes les atteintes que les politiques du Parti conservateur du Canada pourraient faire contre les droits des travailleuses et des travailleurs dans leur droit d'association garantissant des conditions de travail équitable;

IL EST RÉSOLU QUE

- le SEPB-Québec crée des capsules de formation, d'information et de sensibilisation accessibles à tous ses membres sur les dangers des politiques « droit au travail », avant les élections, afin de mieux les informer et de les mobiliser dans la défense de leurs droits et acquis.

Résolution soumise par la section locale 578.

RÉSOLUTION N° 16

Résolution pour la défense des droits des travailleurs face aux politiques du Parti conservateur du Canada

ATTENDU que le Parti conservateur du Canada, dirigé par Pierre Poilievre, soutient des politiques telles que les lois "right-to-work" (RTW), qui affaiblissent les syndicats en permettant aux employés de profiter des avantages des conventions collectives sans être obligés de payer des cotisations;

ATTENDU que Poilievre et son parti ont appuyé des lois comme le projet de loi C-377, qui imposaient des obstacles supplémentaires à la syndicalisation et renforçaient la surveillance des finances syndicales, rendant plus difficile la défense des droits des travailleurs;

ATTENDU ces politiques favorisent les grandes entreprises au détriment des travailleurs, en affaiblissant leur pouvoir de négociation et en dégradant leurs conditions de travail;

ATTENDU que ces lois, déjà en vigueur dans plusieurs États américains, ont entraîné une baisse des salaires et une réduction de la stabilité de l'emploi, affaiblissant les syndicats et diminuant la qualité des conditions de travail;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB-QC condamne fermement les politiques du Parti conservateur du Canada qui affaiblissent les droits des travailleurs et des syndicats, essentiels pour garantir des conditions de travail équitables;

IL EST RÉSOLU

- qu'avant le déclenchement des élections fédérales, le SEPB-QC organisera une formation pour sensibiliser ses membres aux dangers des lois « *right-to-work* » et des politiques antisyndicales, afin de mieux les informer et de les mobiliser dans la défense de leurs droits et acquis;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB-QC invite ses membres à ne pas voter pour le Parti conservateur du Canada lors des prochaines élections fédérales, afin de protéger les droits des travailleurs et de défendre le mouvement syndical au Canada.

Résolution soumise par la section locale 579.

RÉSOLUTION N° 17

Résolution sur la participation des jeunes travailleuses et travailleurs aux activités et événements du SEPB-QC

- CONSIDÉRANT** que les jeunes travailleuses et travailleurs représentent environ 30% de l'ensemble des travailleuses et travailleurs au Québec;
- CONSIDÉRANT** que les jeunes travailleuses et travailleurs représentent la relève du mouvement syndical;
- CONSIDÉRANT** que les jeunes travailleuses et travailleurs sont actuellement sous-représentés dans les structures syndicales, activités et événements syndicaux, en dépit de leur proportion importante dans les milieux de travail;
- CONSIDÉRANT** que la participation active des jeunes est cruciale pour renforcer l'engagement, la diversité des perspectives et assurer la pérennité des luttes syndicales;
- CONSIDÉRANT** que l'implication syndicale précoce des jeunes travailleuses et travailleurs leur permet de développer une conscience politique et collective forte, ainsi que des compétences en défense des droits et en organisation collective;
- CONSIDÉRANT** que cette mesure favoriserait une meilleure représentation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs dans nos délibérations et décisions;
- CONSIDÉRANT** que l'intégration des jeunes contribue à une solidarité intergénérationnelle et permet une transmission des savoirs et des expériences, renforçant ainsi l'ensemble de notre organisation syndicale;

IL EST RÉSOLU :

- Que le SEPB-Qc mette en œuvre des campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour encourager l'engagement des jeunes travailleuses et travailleurs au sein du syndicat;
- Que le SEPB-Qc adopte des mesures concrètes pour garantir, autant que possible, un nombre minimum de jeunes travailleuses et travailleurs en réservant des places ou des créances pour les jeunes dans ses congrès, événements, activités et formations;
- Que le SEPB-Qc encourage les sections locales à viser un taux d'au moins 25% de jeunes travailleuses et travailleurs parmi leurs participant.e.s inscrit.e.s dans les formations SEPB-Québec.

Résolution soumise par la section locale 578.

RÉSOLUTION N° 18

Résolution sur la participation des jeunes travailleuses et travailleurs aux activités et événements du SEPB-QC

- CONSIDÉRANT** que les jeunes travailleuses et travailleurs représentent environ 30% de l'ensemble des travailleuses et travailleurs au Québec;
- CONSIDÉRANT** que les jeunes travailleuses et travailleurs représentent la relève du mouvement syndical;
- CONSIDÉRANT** que les jeunes travailleuses et travailleurs sont actuellement sous-représentés dans les structures syndicales, activités et événements syndicaux, en dépit de leur proportion importante dans les milieux de travail;
- CONSIDÉRANT** que la participation active des jeunes est cruciale pour renforcer l'engagement, la diversité des perspectives et assurer la pérennité des luttes syndicales;
- CONSIDÉRANT** que l'implication syndicale précoce des jeunes travailleuses et travailleurs leur permet de développer une conscience politique et collective forte, ainsi que des compétences en défense des droits et en organisation collective;
- CONSIDÉRANT** que cette mesure favoriserait une meilleure représentation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs dans nos délibérations et décisions;
- CONSIDÉRANT** que l'intégration des jeunes contribue à une solidarité intergénérationnelle et permet une transmission des savoirs et des expériences, renforçant ainsi l'ensemble de notre organisation syndicale;

IL EST RÉSOLU :

- Que le SEPB-Qc mette en œuvre des campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour encourager l'engagement des jeunes travailleuses et travailleurs au sein du syndicat;
- Que le SEPB-Qc, dans le cadre de ses instances et activités, encourage les sections locales à déléguer un nombre de participants de 35 ans ou moins reflétant leur proportion réelle au sein de leur membership.

Résolution soumise par la section locale 610.

RÉSOLUTION N° 19

Résolution sur la lecture de l'énoncé d'équité

ATTENDU que le SEPB-QC a une politique de harcèlement qui est lue et est présente dans nos cahiers lors des différentes activités;

ATTENDU que l'énoncé d'équité découle d'une résolution adoptée au 31^e congrès de la FTQ;

IL EST RÉSOLU

- que le SEPB-QC s'approprie l'énoncé équité comme suit :

« La solidarité syndicale est fondée sur l'égalité de toutes et tous, le respect mutuel, la coopération et la compréhension. En tant que syndicalistes, nous ne devrions ni excuser, ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou des gestes et des discours qui créent un climat intimidant, hostile ou offensant. Ceux-ci nous divisent et nous affaiblissent. Le SEPB-QC énonce que toute personne a droit à un environnement exempt de discrimination pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de grossesse, d'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, d'état civil, d'âge sauf dans les mesures prévues par la loi, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale, ou de handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Dans le cadre des activités syndicales, les membres, le personnel et les personnes élues, ainsi que les politiques et pratiques syndicales, doivent à tout moment refléter notre engagement en faveur du respect des personnes, de leur égalité et de l'absence de discrimination. »
- que l'énoncé d'équité soit lu à tous les événements récurrents et/ou statutaires du SEPB-QC (Fins de semaine de formation, formation, congrès, conseil québécois);
- que l'énoncé d'équité soit lu lors des activités organisées par un des comités permanents du SEPB-QC (journées thématiques, lancement, 5 @ 7);
- que le SEPB-QC recommande aux sections locales la lecture de l'énoncé d'équité lors de leurs propres activités.

Résolution soumise par la section locale 579.

RÉSOLUTION N° 20

Résolution pour un poste de conseiller permanent à l'équité salariale à la FTQ

- ATTENDU** que la question de l'équité salariale est toujours d'actualité;
- ATTENDU** que le gouvernement retarde systématiquement les travaux sur l'équité salariale;
- ATTENDU** que l'équité salariale est une question complexe qui nécessite une formation longue et ardue;
- ATTENDU** que le recrutement de membre pour être formé en équité salariale est de plus en plus difficile;
- ATTENDU** qu'il y a nécessité d'assurer une continuité des connaissances historiques et qualitatives sur l'équité salariale;

IL EST PROPOSÉ QUE

- Que le SEPB-Québec milite pour que le poste de conseillère temporaire à l'équité salariale créé par la FTQ devienne permanent et statutaire.

Résolution soumise par la section locale 579.